

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIGERANTS DYNAMIQUE (FR0007031562)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est nourricier de la catégorie d'action «X» du compartiment Fundquest Dynamic de la SICAV FUNDQUEST dont l'objectif de gestion est, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, l'optimisation de la performance en ayant une exposition moyenne sur les marchés internationaux d'actions de 75% et de taux de 25%. Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire au sein du compartiment. Ce compartiment est géré activement. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. La performance du FCP nourricier sera celle de son maître diminuée des frais de gestion propres au nourricier. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP est investi à 90% minimum en actions du compartiment «Fundquest Dynamic» et à titre accessoire en liquidités. Le FCP n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, l'indicateur de référence composite à titre indicatif et a posteriori du FCP est le même que celui du compartiment maître : 20% MSCI EMU + 55% MSCI World AC + 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate + 10% €STR capitalisé. Les indices sont calculés dividendes nets et coupons réinvestis.

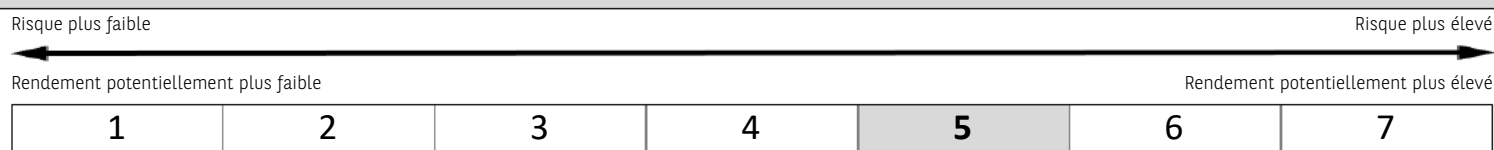
Le compartiment maître est géré en multigestion, c'est-à-dire via la sélection de différents OPC. La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers, qui repose sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations, techniques et quantitatifs. La sélection active des OPC est effectuée à partir d'une sélection de valeurs alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français de toutes classifications ou européens. Le degré d'exposition maximum du compartiment aux marchés actions via les investissements en OPC est compris entre 50% et 100% de l'actif net. Il peut être investi en titres de sociétés de tous secteurs, de grande, de moyenne ou petite capitalisation, émis sur les marchés internationaux, dont les pays émergents (à hauteur de 30% maximum de l'actif net du compartiment). Le degré d'exposition maximum du compartiment aux marchés de taux via les investissements en OPC est de 50% de l'actif net - il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de toute nature sans contrainte géographique, ni de notation, ni de qualité de l'émetteur (dont les obligations émises par des entités situées dans des pays émergents, à hauteur de 30% maximum de l'actif net du compartiment, les obligations convertibles à hauteur de 10% maximum de l'actif net, les obligations de type titrisation à hauteur de 10% maximum de l'actif net et les titres spéculatifs à hauteur de 10% maximum de l'actif net du compartiment). La sensibilité aux taux d'intérêt du compartiment est gérée à l'intérieur d'une fourchette de 0 à 8. Le risque de change est de 70% maximum de l'actif net. Le gérant pourra utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 11 heures. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du compartiment maître Fundquest Dynamic, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus du compartiment maître.
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 2,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,98% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

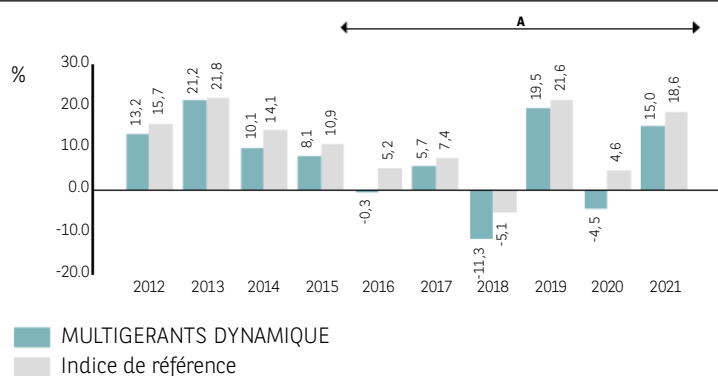
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 30 avril 1999;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Le FCP est conforme à la directive OPCVM 2009/65/CE depuis le 2 août 2019.
- Les performances sont calculées dividendes réinvestis.

A: Depuis le 24 mars 2016, le FCP est nourricier du compartiment maître Fundquest Dynamic modifiant ainsi son objectif de gestion, sa politique d'investissement ainsi que son profil rendement/risque. Les performances affichées ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP et de l'OPC maître, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change